



ÉDITION CULTURES LÉGUMIÈRES

Numéro 58 du
31 mai 2012

Prochain
numéro :
5 juin



Directeur de publication :
Daniel ROUVREAU
Président de la
Chambre régionale
d'Agriculture de
Poitou-Charentes

**Animateur
Filière Cultures
légumières :**
Jean-Michel LHOPE
ACPEL (Association
Charentes-Poitou
d'Expérimentation
Légumière)

**Animateurs
délégués :**
Sylvie SICAIRE
(CA 16)
Benoit VOELTZEL et
Thierry MASSIAS
(CA 17)

En résumé :

| | |
|--------------------------------------|--|
| CAROTTE et CELERI : | Mouche de la carotte : sur céleri, les captures sont encore faibles. Les conditions sont redevenues favorables à l'activité de la mouche. |
| POIREAU (pépinière) | Teigne : les captures sont importantes sur une des 3 pépinières suivies et sur la parcelle plantée. Sur d'autres cultures d'allium en AB, des dégâts significatifs sont déjà notés. |
| POMME DE TERRE PRIMEURE : | Mildiou : les conditions climatiques sont favorables à cette maladie (quelques taches sont observées). Alternariose : sa présence est régulièrement relatée (impact suivant stade cultural) |
| MELON : | Sciérotinia : des symptômes viennent d'être observés sur tiges et collets. Puceron : un seul cas noté, à surveiller. |
| MÉTÉOROLOGIE PASSEE : | Pluies : période sèche, entrée dans une phase orageuse. Températures : période passée chaude et ensoleillée. |



CAROTTE et CELERI-RAVE

3 parcelles fixes pour ce bulletin

Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

En production de carotte, sur le secteur de Jarnac-Champagne, le manque de retour d'information ne permet pas de connaître l'activité de la mouche de la carotte.

A noter que les conditions météo sont redevenues favorables à l'activité de la mouche.

En production de céleri-rave dans la vallée de l'Arnoult, sur les 3 parcelles suivies, la mouche est présente mais à des niveaux faibles, sous le seuil de nuisibilité généralement admis.

Evaluation du risque : Les conditions climatiques sont redevenues favorables à l'activité de la mouche de la carotte. Sur les parcelles relevées l'activité est encore faible. Cependant, il est primordial de surveiller ce parasite pour comprendre la dynamique de l'année (pic du 1^{er} vol).

| | Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle : | | | | | | | | | | | |
|------------|--|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| | Semaine : | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| Parcelle : | | | | | | | | | | | | |
| Carotte | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | | |
| | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | | |
| | 3 | | | | | | 0 | 0 | | 0 | | |
| Céleri | 4 | | | | | | | | 0 | 1 | 1 | |
| | 5 | | | | | | | | | | 0 | |
| | 6 | | | | | | | | | | 2 | |



Septoriose du céleri (*Septoria apicola*) :

Le modèle de prévision des risques (SEPTOCEL) indique la première sortie de tâches pour les plantations réalisées en mars. Pour rappel, ces premiers cycles ne doivent pas être considérés comme préoccupants.

Evaluation du risque : Cette première annonce de sortie de taches ne doit pas être considérée « à risque ». C'est seulement à partir de plusieurs cycles que le risque doit être pris en compte (extension de foyers primaires).



POIREAU (Pépinière et au champ)

4 parcelles fixes

Teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*)

Cette année, en plus du réseau de piégeage qui commence à être étendu aux parcelles plantées, des pièges ont été installés dans des pépinières conduites en AB.

Dans la pépinière du littoral de la Charente-Maritime qui présentait déjà un piégeage significatif la semaine précédente, on confirme un vol très important cette semaine.

Dans la parcelle plantée, le premier relevé enregistre des captures significatives.

Par ailleurs, des suivis techniques confirment des dégâts sur d'autres cultures (ail en AB). Ces attaques peuvent toucher quasiment l'ensemble des plantes et causer des pertes conséquentes.

Evaluation du risque : A la vue du piégeage très significatif sur deux des sites et des dégâts enregistrés sur des cultures d'autres alliacées, le risque est bien présent.

La pose de filets sur les pépinières est justifiée (cependant, attention de ne pas y enfermer des œufs ou des jeunes larves).

La bonne connaissance du cycle du parasite est aussi primordiale, seuls certains stades de développement permettent un niveau de protection correct (contacter votre technicien).



Larves de teigne en action

| | | Semaine | Nombre de teignes pour 2 pièges delta relevés | | | | | | | |
|------------|----|---------|---|----|----|----|----|----|----|----|
| Parcelle : | | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| Pépinière | 1 | 0 | 0 | | 1 | 7 | 71 | | | |
| | 2 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | |
| | 3A | | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | 3B | | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | | | |
| Champ | 4 | | | | | | 9 | | | |
| | 5 | | | | | | | | | |
| | 6 | | | | | | | | | |
| | 7 | | | | | | | | | |



POMME DE TERRE PRIMEURE

1 parcelle fixe sur Ré (les autres sont arrachées) et des retours de suivis techniques

Doryphore

(*Leptinotarsa decemlineata*) :

De jeunes larves sont régulièrement observées. Il est important de surveiller de façon rapprochée l'évolution des populations pour éviter des dégâts importants (développement exponentiel).

Evaluation du risque : En nette augmentation, la présence de larves à différents stades amène à une surveillance rapprochée (dégâts rapides).



Les larves de doryphores sont particulièrement voraces (photo ACPEL)

Rhizoctone brun

(*Rhizoctonia solani*) :

Message identique à la semaine précédente : Des symptômes caractéristiques de rhizoctone brun sont constatés à la récolte et particulièrement en station de conditionnement après lavage. L'importance est variable d'une parcelle à l'autre.

Evaluation du risque : Les conditions climatiques de l'année sont favorables à l'expression de cette maladie. Le risque s'apprécie en fonction de la variété, des conditions de plantation, des rotations de la parcelle (succession de cultures sensibles).

Mildiou

(*Phytophthora infestans*) :

Quelques symptômes sont observés. Les conditions orageuses annoncées pour les prochains jours sont favorables au développement de cette maladie.

Evaluation du risque : A surveiller de près car les conditions sont propices à cette maladie.

Alternariose

(*Alternaria solani*) :

De plus en plus de parcelles sont touchées par de l'alternariose. Les feuilles de la base sont les premières atteintes avant que cette maladie ne se propage à l'ensemble de la plante. Les variétés présentent des différences notables de sensibilité à cette maladie.

Evaluation du risque : En développement sensible. Les conséquences économiques sont généralement faibles quand les attaques se produisent en fin de grossissement des tubercules. Dans le cas d'expression précoce du champignon le rendement est impacté.



Expression de symptômes en fin de cycle



MELON

11 parcelles fixes + des suivis techniques

Situation générale :

L'alternance de conditions climatiques très contrastées conduit à beaucoup d'hétérogénéité. On constate :

- de faibles enracinements : avec l'élévation des températures, les plantes souffrent,
- des nouaisons généralement faibles, des coulures de fruits,

- un allongement des cycles en comparaison d'une année « moyenne » et d'autant plus en comparaison de 2011,
- des pertes de plants, des reprises difficiles pour les plantations des semaines 19 et 20,
- l'apparition précoce de symptômes de sclérotinia sur les plantes (façade atlantique en premier).

Sclérotinia

(*Sclerotinia sclerotiorum*) :

Comme mentionné lors des précédents bulletins, les conditions climatiques de l'année sont favorables au développement du sclérotinia.

Précédemment, les tests en parcelles montraient des contaminations (cf. les BSV n° 54, 55, 56 et 57). Cela se confirme maintenant par l'observation de premiers symptômes sur tiges et collets dans des parcelles précoces de Charente-Maritime. On peut s'attendre à une accentuation des symptômes visibles dans les prochaines semaines.

Évaluation du risque : Les conditions de l'année ont été particulièrement favorables aux contaminations des cultures précoces sous chenilles. Nous connaissons l'importance des dégâts progressivement.



Symptômes sur tiges et rameaux (photo ACPEL)

Cladosporiose et Bactériose :

Avec le retour de températures plus élevées et des conditions plus sèches, les quelques symptômes de cladosporiose et de bactériose observés ne sont plus visibles.

Évaluation du risque : Les conditions actuelles ne sont plus favorables à ces maladies.

Pucerons (*Aphis gossypii* et autres) :

Des pucerons ont été observés sur une seule des parcelles suivies (en Charente-Maritime). Pour l'instant, cela semble très limité. Il est important de rappeler qu'il est nécessaire de détecter rapidement la présence des premiers pucerons dans une parcelle pour limiter l'extension de foyers.

Évaluation du risque : Faible, mise en place d'une surveillance (repérer la présence d'individus ailés).



Encadré en complément de la note présentée en document annexe :

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention**, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Ce bulletin est rédigé par l'ACPEL avec la collaboration de référents par culture (techniciens des Chambres d'Agriculture de la Charente, de la Charente-Maritime et d'Indre et Loire) sur la base d'observations réalisées par des producteurs et techniciens : les entreprises de production de melon, la coopérative AGROLEG, la coopérative UNIRE, des producteurs d'Agrobio Poitou-Charentes.

Ce bulletin est réalisé à partir d'observations ponctuelles. Il a pour vocation de donner une tendance de la situation sanitaire régionale. Celle-ci ne peut être transposée telle quelle dans les parcelles de production légumières (conditions très variables). La Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes et le rédacteur dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs pour la protection de leurs cultures. Elle les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées dans leurs parcelles.

